

2011/2012 1^{ère} distrib. : MERCREDI 6 avril 2011 - dernière MERCREDI 28 mars 2012

<http://lesolivades.over-blog.com/> www.olivades.com

Le CONTRAT est passé entre la **SCEA les OLIVADES** représentée par : **André MARTIN** : port. **06 50 47 57 51**, les Olivades, 257 ch. de la petite Garenne 83190 Ollioules, et le partenaire consommateur, pour l'approvisionnement hebdomadaire en légumes & fruits de la production des Olivades. La saison annuelle comprend : **51 distributions. Pas de distribution entre Noël et jour de l'an**
 Tel: **local de distribution, de 17 à 19 h : 04 94 63 68 79**

Le TITULAIRE M., Mme, Mlle

Demeurant :

Tel. Mobile : mail :

En cas de partage du panier

NOM du CO PANIER.

TEL : PORTABLE : Courriel:

Les personnes qui se partagent un « panier » remplissent chacune un contrat. Elles s'organisent entre elles pour venir chercher leur panier. Pour les 1/2 panier qui viennent une semaine sur 2, échangez vos coordonnées pour vous mettre d'accord sur vos tours.

Les DISTRIBUTIONS ont lieu aux Olivades de 17 à 19 H.

Elles sont tenues sous la responsabilité d'un consommateur coordinateur bénévole de la distribution, en présence du producteur, tous 2, membres du Bureau de l'association loi 1901 « AMAP les Olivades ».

Engagement du PRODUCTEUR. Pour mériter la confiance de chaque consommateur, le producteur s'engage à :

- **fournir la liste des productions et donner une information régulière sur les cultures et la situation de la ferme.**
- **fournir chaque semaine une « part de la récolte » ou panier, calculé pour convenir à 2 adultes et 2 enfants.**
- **S'engage à cultiver sans pesticides ni herbicides, dans le respect de la terre, de la biodiversité et de l'éthique des pratiques en AMAP**
- **s'engage à la transparence de l'analyse comptable pour le calcul du prix du panier**

Le CONSOMMATEUR

Dans le cadre de son engagement dans cette économie sociale et solidaire, le consommateur en AMAP,

- **S'engage à venir chercher sa « part de récolte » chaque semaine sur le lieu de distribution, dans les 2 h. imparties.**
- **à effectuer 2 présences par an ou « permanence » à l'accueil, pour la distribution des paniers.**
- **accepte de régler la totalité du montant de la saison par chèque et selon les modalités ci-après.**
- **accepte de garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du « panier »**
- **accepte de partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles**
- **accepte de se partager l'abondance et les surproductions naturelles.**
- **À participer aux divers ateliers à la ferme indispensables à la bonne marche de l'AMAP et à la compréhension des dégâts liés aux aléas climatiques et aux problématiques agraires.**

En cas d'impossibilité, ou d'absence il appartient au consommateur de faire retirer son panier par un tiers et de prévenir de tout contre temps éventuel. La récolte étant achetée à l'avance et la production engagée, il est impossible de rembourser le paiement d'un ou plusieurs paniers non retirés. En cas de départ de l'AMAP le consommateur s'engage à trouver son remplaçant.

Prix du « panier », ou « part de récolte » pour l'année 2011/2012 : 25€ 90 TTC - Total sur l'année: 1320€

MODALITÉS de PAIEMENT

	51 Paniers	25 paniers 1/2 partagés chaque semaine	25 Paniers	26 Paniers
Annuel : 1 ch: 1320€		1ch: 660€	1 ch : 647€50	1 ch : 673€
Semestriel : 2 ch : 660€		2ch:330€	2 ch: 323€75	2 ch: 336€50
Trimestriel : 4 ch: 330 €		4 ch: 165€	4 ch: 161€88	4 ch : 168€25
Bimestriel : 6 ch : 220 €		6 ch: 110€	6 ch: 107€92	6 ch : 112€20
Mensuel: 12 ch: 110 €		6 ch 110€ ts les 2 mois ou 12 x 55€/mois	6 ch: 107€92 ts les 2 mois ou 12 x 54€/mois	6 ch: 112€20 ts les 2 mois ou: 12 x 56.10€/mois

Chèques libellés à l'ordre de la SCEA les Olivades

Daté du jour de l'engagement.

Merci de faire correspondre l'identité du chèque à l'identité du titulaire du contrat.

Engagement des parties signataires:

Le producteur:

Je, soussigné, André Martin, déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers les consommateurs pour le respect des principes de productions et de distributions en AMAP.

Date et signature:

Le titulaire :

Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur et dans le respect des règles d'organisation collective de l'AMAP :

Date et signature: